

REPUBLIQUE FRANCAISE



## DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 111 DU 28 AVRIL 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°11 PASSE SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD-CADRE N°13DE10 POUR LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE – LOT 1 MAITRISE D'ŒUVRE VRD : LIBERATION EMPRISE/DEMOLITION, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS, Y COMPRIS TERRASSEMENTS ET OUVRAGES ANNEXES DES NOUES, BASSINS DE RETENTION ET MARES, MISSION OPC ET MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

### Contexte

L'accord-cadre 13DE10L1 concerne la maitrise d'œuvre VRD pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Technopole Agen Garonne.

Cet accord-cadre à marchés subséquents a été notifié le 28 février 2014 à l'agence EGIS VILLE ET TRANSPORTS – Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou 31131 BALMA, n° SIRET : 493 334 429 00559. Il est conclu pour une durée initiale de 4 ans à compter de la date de notification et reconductible une fois pour 4 ans.

### Exposé des motifs

Le marché subséquent n°11, décomposé en tranches, comporte des prix globaux et forfaitaires, pour chacun des éléments de mission ci-dessous :

| Tranche | Programme   | Désignation                                                                                           | Missions               |
|---------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| TF      | Travaux VRD | Voie N40/N41 Carrefour RD 296/allée de la Seynes<br>Voie AB                                           | PRO+ OPC               |
| TC 1    | Travaux VRD | Carrefour RD 296/allée de la Seynes                                                                   | EXE, DET, AOR/DOE +OPC |
| TC 2    | Travaux VRD | Voie N40/N41+ Travaux Voie AB+ Travaux<br>Prolongation voie FG+ carrefour RD 296+ travaux<br>différés | ACT+OPC                |
| TC 3    | Travaux VRD | Prolongation voie FG                                                                                  | EXE, DET, AOR/DOE +OPC |
| TC 4    | Travaux VRD | Voie AB                                                                                               | EXE, DET, AOR/DOE +OPC |
| TC 5    | Travaux VRD | Voie N40/N41                                                                                          | EXE, DET, AOR/DOE +OPC |

Le 28/04/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse du pli réceptionné, a proposé de retenir l'offre du titulaire de l'accord-cadre :

**EGIS VILLE ET TRANSPORT**  
Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou  
31131 BALMA  
SIRET : 493 334 429 00559

### Cadre juridique de la décision

VU l'article 76 du code des marchés publics en vigueur lors de la passation de l'accord-cadre ;

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020\_AG\_26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA du 28/04/2021;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

### **DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché subséquent n°11 passé sur le fondement de l'accord-cadre n°13DE10 pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Technopole Agen Garonne – Lot 1 maîtrise d'œuvre VRD - avec l'entreprise :

#### **EGIS VILLE ET TRANSPORTS**

Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou  
31131 BALMA,  
SIRET : 493 334 429 00559

Tranche Ferme : 73 428,00 € HT  
Tranche Conditionnelle 1 : 6 877,07 € HT  
Tranche Conditionnelle 2 : 35 895,60 € HT  
Tranche Conditionnelle 3 : 19 797,62 € HT  
Tranche Conditionnelle 4 : 20 318,61 € HT  
Tranche Conditionnelle 5 : 117 660,00 € HT

Montant total Tranche Ferme + Tranches Conditionnelles : 273 976,90 € HT soit 328 772,27 € TTC.

**2°/ DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2021 et suivants.

Budget Annexe 011  
Chapitre : 11 Charges à caractère général

Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte  
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture

Affichage le 30.04./ 2021

Télétransmission le 30.04./ 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à  
l'arrêté du 17/07/2020,

**Clémence BRANDOLIN ROBERT**

